

ADMINISTRATION

Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 14 janvier 2019 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Loiret à M. Stève BILLAUD

NOR : MTRF1930013A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre du travail,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2018 portant attribution de fonctions de délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Constatant la vacance temporaire de l'emploi de responsable de l'unité départementale du Rhône à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 7 janvier 2019;

Sur proposition du directeur régional par intérim des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire;

Le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ayant été consulté,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Stève BILLAUD, directeur du travail, responsable de l'unité départementale de Loir-et-Cher à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, est chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale du Loiret à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire à compter du 7 janvier 2019.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Stève BILLAUD peut bénéficier d'indemnités de mission, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Blois et Orléans.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'économie et des finances et la secrétaire générale des ministères des affaires sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail.

Fait le 14 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation :

*La déléguée générale au pilotage des directions régionales
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi par intérim,*

CORINNE CREVOT